



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 131, AVENUE DU LITTORAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **21 août 2019 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

La marge de recul avant du bâtiment principal est non conforme. Elle est de 6,43 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de sept (7) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 4 498 406 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 131, avenue du Littoral, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JUILLET deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA